



Quelles garanties pour protéger son entreprise contre les risques financiers ?

Parution : mardi 12 juillet 2022

Adresse de l'article original :

<https://www.village-justice.com/articles/quelles-garanties-pour-protoger-son-entreprise-contre-les-risques-financiers,43188.html>

Reproduction interdite sans autorisation de l'auteur.

Entre caution et assurances professionnelles, découvrez ces garanties financières quasi incontournables pour limiter votre exposition aux risques financiers.

Entre les risques de taux de change et d'intérêt, les risques de crédit, de liquidité, d'actions et matières premières, les entreprises quelle que soit leur taille, sont exposées à divers risques financiers. Pour limiter votre exposition à ceux-ci il existe des solutions que vous pouvez mettre en place dans le cadre d'une stratégie de gestion de risques incluant différents leviers. **Le cautionnement et les contrats d'assurances professionnelles** en font partie. Ces deux solutions intègrent la gamme de produits développés par des assureurs tels que **Allianz Trade** pour aider les entreprises à mieux se prémunir contre ces risques et limiter leurs impacts. On vous en dit plus à propos de ces garanties financières dans la suite de cet article.

Le cautionnement professionnel

Pour se couvrir contre les risques financiers et préserver leur trésorerie, les entreprises peuvent recourir à la caution. Obligatoire dans certains cas précis et facultative dans d'autres, le cautionnement permet à votre entreprise de préserver sa crédibilité, rassurer ses partenaires et de poursuivre son développement avec une relative sérénité.

Qu'est-ce que la caution ?

La caution ou cautionnement est une sorte de garantie financière par laquelle une personne physique ou morale (la caution) s'engage auprès d'un créancier à payer en lieu et place du débiteur en cas de défaillance de ce dernier à ses obligations contractuelles.

Souscrit pour une durée déterminée ou indéterminée, le cautionnement permet au créancier de l'entreprise débitrice d'avoir une sécurité quant à la possibilité de récupérer son dû en s'adressant à la caution en cas d'impayé. Il s'agit d'un engagement lourd de conséquences qui ne peut être défait que dans des conditions strictement encadrées par la loi.

Comment ça marche ?

Souscrit [pour la garantie financière d'une société](#), le cautionnement fonctionne comme une assurance de paiement par tierce personne. C'est un acte qui engage juridiquement 3 personnes au moins :

- ▶ la caution, c'est-à-dire l'organisme qui se porte garant,
- ▶ le débiteur (votre entreprise) qui fait appel à la caution,
- ▶ le créancier.

En pratique, lorsque votre entreprise dispose d'un contrat de cautionnement, l'organisme de caution s'oblige envers votre créancier à payer vos dettes. À partir du moment où votre entreprise a des impayés ou ne peut honorer ses engagements, le créancier peut alors se tourner vers la caution pour réclamer son dû.

Est-ce obligatoire ?

Tout dépend de ce que prévoit la réglementation ! Certaines garanties financières professionnelles revêtent un caractère légal et s'imposent à certaines entreprises en vertu de la loi. Ainsi en est-il par exemple des :

- ▶ garanties d'administrateur de biens,
- ▶ garanties financières d'achèvement,
- ▶ des cautions douanières,
- ▶ cautions de sous-traitance,
- ▶ cautions d'intérim,
- ▶ cautions environnementales.

En revanche d'autres cautions sont facultatives, laissées au soin du créancier qui juge seul de l'utilité de les exiger. Les cautions de marché telles que la caution de remboursement d'avance et la caution de bonne fin relèvent de cette catégorie.

Les garanties d'assurance

Outre le cautionnement, les garanties d'assurance font aussi partie des solutions incontournables de la stratégie de gestion de risques d'une entreprise. Les contrats d'assurance professionnels apportent des garanties adaptées pour la couverture des risques et aléas qui pèsent sur l'activité, les personnes et les biens de l'entreprise. En cas de sinistre, elles pourront être mobilisées par l'assureur pour supporter les réparations et leur coût financier.

Quelques-unes de ces assurances sont obligatoires pour :

- ▶ toutes les entreprises à l'instar de l'assurance des véhicules de l'entreprise qui couvre les dommages causés aux tiers impliquant un véhicule utilisé pour votre activité. Il en va de même de la couverture des accidents et maladies de travail.
- ▶ certaines entreprises seulement en raison de la nature leur activité. C'est le cas notamment de l'assurance responsabilité civile professionnelle (RC Pro). Elle demeure néanmoins quasi incontournable pour toutes les entreprises.

D'autres assurances professionnelles en revanche sont facultatives mais peuvent se révéler utile pour votre structure. Dans tous les cas, vous devrez souscrire des garanties nécessaires en tenant compte de vos besoins réels et des risques qui menacent votre activité.
